Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POLICE NATIONALE

DIRECTION GENERALE
DE LA POLICE NATIONALE

SERVICE CENTRAL DE LA POLICE
TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE

REF. PN/DGPN/SCPTS/N° 2020/531

Écully, le 31 janvier 2020

NOTE TECHNIQUE N° 2020/04

OBJET : Cartographie des SDPTS

PJ : Une cartographie
Un tableau

En application de l'instruction ministérielle du 24 décembre 2019 portant doctrine d'emploi des personnels de PTS, les appellations des services et leur niveau de compétence ont été redéfinis.

Cette mesure tend à clarifier le positionnement des services et leurs attributions et à rationaliser leur fonctionnement en termes de formation, de gestion des ressources humaines et budgétaires (équipements et consommables).

Elle impacte principalement la DCSP avec la création des services départementaux de Police technique et scientifique (SDPTS).

Ces SDPTS sont répartis en deux niveaux : ceux de niveau 1 (22 GEC, 5 BT, 7 ALPT et 111 SLPT) sont habilités à traiter les affaires délictuelles, ceux de niveau 2 (66 SLPT) les faits délictuels et criminels ne nécessitant pas de technicité particulière. La répartition entre ces deux niveaux a été réalisée en concertation avec la DCSP à partir des statistiques d'activité de l'année 2018 des SLPT. Elle prend en compte aussi la distance et les délais de route du SRPTS territorialement compétent. La liste des SDPTS niveau 1 et 2 figurent dans le tableau joint ainsi que la liste des SRPTS, ARPTS et ADPTS. Les personnels des SDPTS recevront la formation commune aux services d'identité judiciaire (PTS base et PTS1).

ADRESSE POSTALE : 31, avenue Franklin Roosevelt – 69134 ECULLY CEDEX
Téléphone : 04 72 86 84 00 - Messagerie : scpts@interieur.gouv.fr

Des protocoles locaux pourront adapter aux spécificités locales la répartition de compétences entre les SDPTS et les SRPTS. En tout état de cause celle-ci se fera progressivement au cours de l'année 2020.

Enfin, cette cartographie des SDPTS est évolutive et pourra être révisée périodiquement en fonction de l'activité des services ou de critères contextuels. Une étude est d'ailleurs en cours pour le relèvement d'autres BT en SDPTS, et inversement, en lien avec les directions d'emploi.

P/ **L'inspecteur général**
Eric ANGELINO

Chef du service central
de la police technique et scientifique

Dominique ABBENANTI
Contrôleur Général
Adjoint au chef du service central
de la police technique et scientifique